

NuGreen 2 Particule, laminé

Section 1. Nom de produit et identification du fabricant

Nom commun : NuGreen 2 Particule, laminé

Description : Particule

Grade : M2

CAS : N/D

Usages : Meubles, cabinets et finition.

Fournisseur / Manufacturier :

Uniboard Canada Inc.

5555, Ernest-Cormier

Laval, Qc,

Canada H7C 2S9

Phone: (450) 664-6000

Fax: (450) 664-6009

En cas d'urgence :

(450) 664-6000

Ou votre service d'urgences en santé locale

Section 2. Identification des dangers

État physique : Solide. Panneaux de tailles variés

Urgence : Improbable dans l'état actuel. Les panneaux ne posent aucun risque en particulier. Cependant, les poussières créées lors du sablage ou de la coupe, causent des effets d'irritation aux voies respiratoires, yeux et à la peau ainsi que des réactions allergiques. La poussière de bois est aussi reconnue pour provoquer de l'asthme industriel chez certains individus. Elle a aussi été liée aux cancer des sinus et nasales. Éviter d'inhaler les poussières. Choisir la protection respiratoire ainsi que les équipements de protection appropriés selon les tâches à exécutés et les niveaux de concentration de poussière.

SGH (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques) :



Non réglementé

Phrases de risques

Aucune

Phrase de précautions

P281 : Utiliser les équipements de protection individuelle requis.

P401 : Stocker dans un endroit à température et humidité contrôlé.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

<u>Nom</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration %</u>
Bois	Aucun	80 - 90
Mélatamine-Urée-Formaldéhyde	N/D	7 - 10

Notes :

Le produit contient des ingrédients qui sont reconnus comme dangereux dans des concentrations plus faibles que 1%.

Section 4. Premiers soins

Contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux de 20 à 30 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané : Laver immédiatement la région affectée d'une eau savonneuse et rincer abondamment. Obtenir des soins médicaux immédiatement en cas de symptômes d'irritation.

Inhalation : Retirer la victime à l'air frais. Surveillez les signes vitaux et consulter un médecin. Si la victime ne respire plus, administrez le RCR. Ne pas utiliser la technique du bouche-à-bouche si le visage, la bouche et les voies respiratoires des victimes sont contaminés par la substance. Administrez le RCR avec un masque anti retour ou tout autre équipement médical de respiration approprié. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

Ingestion : Improbable, cependant, en cas d'ingestion de grandes quantités, NE PAS provoqué de vomissements. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Note : Pour toute situation où la victime doit consulter un médecin ou si les services d'urgence doivent se rendre sur les lieux d'incident, pour une intervention ou un transport médical, assurez-vous de remettre une copie de la présente fiche signalétique à la victime, si son état de santé le permet, à une personne accompagnatrice ou aux services d'urgences, pour qu'elle soit rapidement disponible pour les urgentologues et/ou les médecins.

Section 5. Procédures en cas d'incendie

Inflammabilité du produit : Le produit est combustible. Les poussières de bois peuvent former un mélange explosif avec l'air dans les bonnes circonstances et les bonnes concentrations.

Limite inférieure d'inflammabilité : Classe A – matériau combustible, 40 grammes par m³ d'air (Poussière de bois). Classe C - ASTM E84 (Panneaux).

Limite supérieure d'inflammabilité : Sans objet

Température d'auto-ignition : Variable, de 218°C à 246°C (424.4°F à 474.8°F).

Point d'éclair : Non disponible

Produits de combustion : Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO), Aldéhydes, cétones, acides organiques, oxydes d'Azote et alcools.

Risque d'incendie particuliers : Le produit comme tel ne présente aucun risque d'explosion. Cependant, la poussière générée lors de la transformation (sablage et coupe) peuvent être explosifs dans des concentrations fortes (40 grammes par m³ d'air) et en présence d'une source d'ignition.

Moyens d'extinction : Eau, poudre chimique, Dioxyde de carbone (CO₂), sable, etc.

Note spéciale : Traiter comme un feu de bois.

Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

Improbable dans son état actuel, cependant la poussière peut être problématique.

Précautions personnelles : Porter tout les équipements de protection personnelle nécessaire pour éviter les contacts avec la poussière. Éviter les accumulations de poussière lors de sablage et de coupe.

Précautions environnementales : Sans objet

Procédure de nettoyage : Balayer ou passer l'aspirateur de façon régulière afin d'éviter les fortes concentrations de poussière.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manipulation : Manipuler en fonction de la tâche. Porter toutes les équipements de protection personnelles nécessaires. Pratiquer les bonnes habitudes d'hygiène industrielle.

Entreposage : Il est recommandé d'entreposer ce produit a température pièce dans un endroit sec.

Section 8. Contrôle de l'exposition personnelle

Contrôles mécaniques : Assurer une ventilation adéquate et anti-explosion avec échappement afin de maintenir les concentrations de poussière sous 40 grammes par m³ d'air.

Yeux : Porter des lunettes de sécurité à protection latérale.

Respiratoire : En cas d'émanation de poussières, porter un masque anti poussières ou masque à cartouches pour particules fines.

Mains : Porter des gants de travail pour éviter les coupures, échardes ou abrasions.

Peau : Habit de travail standard.

Autres : Une douche oculaire et corporelle d'urgence doit être disponible sur place.

Section 9. Caractéristiques physiques et chimiques

Masse moléculaire : Non disponible
État physique : Solide
Couleur : Variable
Odeur : Odeur de bois possible
Seuil odeur : Sans objet
Humidité : Non disponible
Densité : Variable selon le bois et le degré d'humidité.
Point congélation : Sans objet
Point d'ébullition : Sans objet
Tension de vapeur : Non disponible
Densité de vapeur : Non disponible
Solubilité dans l'eau à saturation : Insoluble
Gravité spécifique @ 4°C (Eau = 1) : variable (généralement <1).
Volatilité : Sans objet
Taux d'évaporation : Sans objet
pH : Sans objet

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité : Stable.
Incompatibilité : Agents oxydants forts, acides forts et bases.
Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO), Aldéhydes, cétones, Acides organiques et alcools.
Conditions de réactivité : Températures élevées, humidité élevée, faible échange d'air. Dans le cas de la poussière de bois, éviter les contacts avec les agents oxydants et les huiles qui séchent. Éviter la flamme nue. Les produits peuvent s'enflammer à des températures dépassant les 200°C. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air dans les bonnes circonstances et les bonnes concentrations.
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Section 11. Informations toxicologiques

Information sur les ingrédients :

Poussière de bois / fibre cellulosique :

OSHA PEL : TWA, 15.0 mg/m³ (poussière totale) et 5.0 mg/m³ (respirable)
ACGIH TLV : TWA, 1.0 mg/m³ (certains feuillus)
ACGIH TLV : TWA, 5.0 mg/m³ (résineux)
ACGIH TLV : STEL, 10.0 mg/m³ (résineux)
NIOSH REL : TWA, 1.0 mg/m³
Ontario (2005) : TWA, Bois mou 1.0 mg/m³ (poussière totale) Bois dur 5.0 mg/m³
Colombie-Britannique reg. 296-297 (1997) : 1.0 mg/m³ K1
Québec RQMT (2005) : VEMP 5.0 mg/m³ (poussière totale)

<u>Nom</u>	<u>No CAS</u>	<u>DL₅₀</u>	<u>CL₅₀</u>
Formaldéhyde	50-00-0	Rat (Orale) : 500 mg/kg Lapin (Épiderme) : 270 mg/kg	Rat (Inh) : 0.578 mg/L (4h)

Voies d'entrées exprimées pour les particules fines de transformation :

Inhalation, oculaire, cutané. L'absorption par voie d'ingestion est peu probable.

Effets aigus potentiels sur la santé :

- **Yeux** : Les particules fines peuvent causer une irritation, voir endommager les yeux.
- **Cutané** : Peut causer des irritations en cas de sensibilité préexistante.
- **Inhalation** : Les particules fines peuvent causer les irritations des voies respiratoires incluant la sécheresse du nez, la gorge ou des trachées. Des cas de toux, sinusites, éternuements, respiration sifflante et rhumes prolongés ont été rapportés et liés à la présence de poussière de bois.
- **Ingestion** : Improbable. En cas d'ingestion de grande quantités, le produit peut causer des obstructions gastro-intestinaux.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Effets cancérigènes : Peu probable dans son état actuel, cependant, les poussières générés lors du sablage et de la coupe sont des causes connus des cancers nasales et des sinus.

Effets mutagènes : Inconnu

Effets tératogènes : Inconnu

Conditions médicales aggravés par l'exposition au produit : Improbable dans son état actuel, cependant les poussières générés lors du sablage et de la coupe peuvent empirer certaines conditions respiratoires préexistantes.

Information pour les ingrédients :

Poussière de bois :

Évaluation du C.I.R.C. : L'agent (le mélange) est cancérigène pour l'homme (groupe 1).

Évaluation du N.T.P. : La substance est reconnue cancérigène (K).

Évaluation de l'ACGIH : Substance classifiable pour certains bois durs comme cancérigène pour l'homme (groupe A1)*.

L'ACGIH (2007) classifie :

Le chêne et le hêtre comme « Cancérigène humain confirmé (groupe A1) » ;

Le bouleau, l'acajou, le teck et le noyer « Cancérigène humain suspecté (groupe A2) » ;

Toutes les autres poussières de bois « Non classifiable comme cancérigène pour l'homme (groupe A4) ».

Section 12. Informations écologiques

Données sur l'écotoxicité en milieu aquatique :

<u>Nom du produit/ingrédient</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèces</u>	<u>Exposition</u>
Formaldéhyde	CL ₅₀ ; 15 mg/l	Leuciscus idus	96 hr
	CE ₅₀ ; 20 mg/l	Puce d'eau	96 hr
	CE ₅₀ ; 2 mg/l	Puce d'eau	96 hr

Effets sur l'environnement : Aucun effet sur l'environnement n'est à prévoir.

Précautions environnementales : Sans objet

Produits de dégradation : Donnée non disponible

Toxicité des produits de biodégradation : Donnée non disponible

Section 13. Élimination des déchets dangereux

Élimination du produit : Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Ce produit est recyclable.

Section 14. Informations relatives au transport

Classification DOT/ IMDG/IATA étiquetage : Non réglementé

Appellation TMD : Non applicable

Numéro UN : Non applicable

Classe : Non applicable

Groupe d'emballage/ Catégorie : Non applicable

Indice de quantité limite : Non applicable

Informations additionnelles : Non applicable

Section 15. Réglementation

CANADA :

SIMDUT (Canada) :



Non contrôlé

ÉTATS-UNIS :

Classification NFPA :



Santé : 0

Inflammabilité : 0

Réactivité : 0

Conditions spéciales :

Légende : 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

Réglementation États-Unis :

Exigence de la proposition 65 de la Californie :

Mise en garde : Percer, scier, sabler ou usiner des produits du bois crée de la poussière de bois, une substance reconnue pouvant causer le cancer selon l'état de la Californie. Évitez d'inhaler la poussière de bois ou utilisez un masque antipoussière ou autre mesure de protection personnelle.

Occupational Safety and Health Administration :

Les produits du bois ne sont pas considérés comme des marchandises dangereuses en vertu des critères énoncés dans les normes de communication des risques (Hazard Communication Standard) de l'OSHA 29 CFR 1910.1200. Cependant, les émissions de formaldéhyde et la poussière de bois produites par le sciage, le ponçage, ou l'usinage des panneaux peuvent être dangereuses. Ce produit contient du formaldéhyde.

Department of Housing and Urban Development :

La réglementation 24 CFR 3280 du Ministère de l'habitation et du développement urbain des États-Unis (Department of Housing and Urban Development HUD) définit les normes d'émission et émet une certification effectuée par une tierce partie pour les panneaux de particules et les émissions de formaldéhyde provenant des panneaux MDF.

Classification REACH (EU) :

ESIS - European chemical Substances Information System : Non réglementé

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances : Non réglementé

Liste des Substances Enregistrées Phase-in :**Enregistrées comme :**

EC No.	CAS RN	Nom de Substance	Full	OSII	TII
--------	--------	------------------	------	------	-----

Non réglementé

Full Indique l'enregistrement sous REACH Article 10 comme dossier plein.

OSII Indique l'enregistrement sous REACH Article 17 comme un intermédiaire isolé sur place (OSII).

TII Indique l'enregistrement sous REACH Article 18 comme un intermédiaire isolé transporté (TII).

'Yes' Indique l'enregistrement de la substance auprès de REACH est complète.

'In Process' Indique qu'un dossier sur la substance a été soumis avec succès à ECHA et se fait traiter, N.B. le contrôle de conformité est en cours (et pourrait être infructueux).

Section 16. Informations supplémentaires

Date de préparation de la fiche : 15 janvier 2016

Version : 1

Validé par : Toxyscan inc., 1-866-780-0599

Références :

- ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2001.
- 29CFR Part1910.1200 OSHA MSDS Requirements.
- 49CFR Table List of Hazardous Materials, UN#, Proper Shipping Names, PG. -Canada
- Gazette Part II, Vol. 122, No. 2 Registration SOR/88-64 31 December, 1987 Hazardous Products Act "Ingredient Disclosure List".
- Loi fédérale sur les produits contrôlés.
- Canadian Transport of Dangerous Goods, Regulations and Schedules, Clear Language version 2002.
- Standard System for the identification of the Hazards of materials for Emergency Response NFP 704, Edition 2012.
- Répertoire toxicologique, CSST.
- Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca/a>.
- Phase-in Substances Registered 7-Dec-2010.
- Regulation on Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.
- Fiches signalétiques des composantes.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Uniboard Canada inc., ni Toxyscan inc., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.